LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

* * *

A R R E T E N° 2026 281 145

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT EXÉCUTION D'OFFICE DES TRAVAUX DE FAUCHAGE D'UNE PARCELLE PRIVÉE PRESENTANT UN DANGER POUR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ

Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente),

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que le Maire est chargé d'assuré le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal ;

Considérant que la parcelle cadastrée AN n°54, située Les Croix Blanches appartenant à M. SENELLE Jean André, présente un état manifeste de défaut d'entretien caractérisé par une végétation haute et abondante ;

Considérant que cet état est susceptible de porter atteinte à la sécurité des riverains, de gêner la visibilité sur la voie publique et de nuire à la salubrité publique ;

Considérant que plusieurs courriers de mise en demeure ont été adressés aux propriétaires, l'invitant à procéder au fauchage de son terrain dans un délai déterminé et que ces démarches sont demeurées sans réponse ;

Considérant qu'il y a lieu, en raison de l'urgence et de l'intérêt de la sécurité de faire procéder d'office au fauchage de la parcelle AN n°54 appartenant à M. SENELLE Jean André

A R R E T E:

ARTICLE 1
Il sera procédé d'office, à compter du lundi 6 juillet, par la commune de la ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (Charente) au fauchage de la parcelle AN n°54 appartenant à M. SENELLE Jean André.

ARTICLE 2
Les travaux seront réalisés par les services techniques de la commune au titre des mesures faisant l'objet du présent arrêté.

ARTICLE 3
L'adresse actuelle du propriétaire n'ayant pu être identifiée, la notification est effectuée par un affichage en Mairie.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire de la commune de La Rochefoucauld-en-angoumois,
Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de La Rochefoucauld-en-angoumois,
Madame la Directrice des services techniques de la commune de La Rochefoucauld-en-angoumois,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 3 juillet 2026

Le Maire,

Sébastien RIVIERE